

Direction du Cabinet/ service des sécurités
Affaire suivie par : BONNEAU Régis
Tél. : 05.49.08.67.12 ou 06.81.15.77.48
Adresse mail : pref-mission-securite-routiere@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 27 novembre 2023

Mesdames, Messieurs,

La sécurité routière est une priorité nationale mais également locale. Elle a, à ce titre, été retenue comme axe d'action dans le plan départemental de prévention de la délinquance.

De nombreux acteurs tels que associations, assurances, entreprises ou collectivités, se mobilisent chaque année pour sensibiliser les conducteurs à la bonne conduite.

Malheureusement, il est encore à déplorer un nombre de morts sur les routes trop important dans les Deux-Sèvres en 2023.

Les enjeux définis par la délégation à la sécurité routière et intégrés au Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027, sont :

- 1)-Les deux-roues motorisés (2RM),
- 2)-Les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (usage du téléphone principalement),
- 3)-Les nouveaux modes de mobilité dit « douce » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche,
- 4)-Le risque routier professionnel.

Ainsi, les actions devront être menées autour de ces 4 enjeux dans les Deux-Sèvres en partant des constats suivants :

1) Au 27 novembre 2023, 20 personnes ont perdu la vie sur nos routes, dont 6 conducteurs de deux-roues motorisés (30 % des tués), alors que les deux-roues motorisés représentent seulement 2 % du mode de déplacement.

2) La conduite sous l'emprise d'alcool et/ou de produits stupéfiants est un facteur aggravant constaté dans 61 % des accidents mortels, bien au-dessus de la moyenne nationale (30 %).

3) Les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) tels que les trottinettes, sont en plein essor et de fait, l'accidentologie les concernant augmente de manière accrue. En métropole, en 2022, 35 personnes sont décédées en EDPM, contre 24 en 2021 et 10 en 2020. Pour l'année 2022, l'observatoire national de la sécurité routière (ONISR) estime à 16 000 blessés en EDPM, dont 600 gravement.

Même si ce mode de déplacement n'impacte par encore l'accidentalité du département, il convient de sensibiliser le grand public, car des conduites à risques en trottinette sont régulièrement constatées.

Concernant le déplacement à vélo, depuis le début de l'année 2023, 5 cyclistes ont été victimes d'un accident de la route. En métropole, 245 cyclistes ont été tués en 2022. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2019 (+67 tués). Les cyclistes représentent 7,5 % de la mortalité routière, et 16 % sont des blessés graves.

4) La majorité des accidents a lieu dans un périmètre restreint autour du domicile et souvent lors du trajet professionnel. Il convient donc de sensibiliser les entreprises, travailleurs indépendants, et tout corps de métier relevant du déplacement routier, aux risques liés à la fatigue et à la banalité du trajet routier.

Ces thèmes non exhaustifs mais récurrents dans les statistiques de l'accidentalité doivent ainsi être pris en compte et traités pour assurer une sécurisation des usagers de la route. La prévention reste un élément essentiel dans le cadre de la sécurité routière. Parallèlement, l'action des forces de l'ordre doit être soutenue, afin de réprimer les comportements les plus dangereux.

Ainsi, je vous invite d'ores et déjà à présenter vos projets au titre de l'année 2024, qui devront mettre en avant et souligner les objectifs recherchés pour chaque enjeu. À l'issue, un retour devra être rédigé et transmis à la préfecture afin de faire un bilan sur l'action menée.

Le coordinateur de la sécurité routière de la Préfecture est à votre disposition pour toute question liée à votre dossier. Il est joignable par mail (pref-mission-securite-routiere@deux-sevres.gouv.fr).

Les projets devront être adressés par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture des Deux-Sèvres
cabinet / services des sécurités
M BONNEAU Régis
BP 70 000
79099 NIORT CEDEX 9

Vos propositions sont attendues pour le **31 janvier 2024 au plus tard**.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice de Cabinet,



Sophie PAGÈS